

# Procès-Verbal n° 07/2023

## Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Le 05 juillet 2023,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Etaient présents ou représentés : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD (*procuration*), Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Michel JACQUES, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN.  
Absent(es) excuse (es) : Jean-Paul COUTY, Laurence LEUILLIER.

Secrétaire de séance : Aurélia PHILIP.

*Le procès-verbal du conseil municipal du 07 juin 2023 est adopté à l'unanimité.*

### ORDRE DU JOUR

#### ⇒ Délibérations

- Garderie/cantine – contrat de livraison de repas avec la société LEZTROY,
- Autorisation d'occupation du domaine public – vente de pizzas.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 74.

#### ⇒ Questions diverses

### DELIBERATIONS

*Les délibérations sont votées favorable à l'unanimité.*

#### ⇒ Garderie/cantine – contrat de livraison de repas avec la société LEZTROY

Suite à la reprise des services cantine garderie par les Communes, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de passer un contrat avec la société LEZTROY pour la livraison des repas.

Les prix proposés sont les suivants :

- repas maternelle = 4,38 € TTC,
- repas élémentaire = 4,54€ TTC,
- pain pour le goûter = 1,48 € TTC,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

-accepte les prix proposés par la société Leztroy,

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Leztroy

#### ⇒ Autorisation d'occupation du domaine public – vente de pizzas

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de l'entreprise La roulotte Annecy représentée par Monsieur Mathieu KOERNER.

Elle souhaite stationner un commerce ambulant (pizzas) sur la place du village de la commune les lundis de 17h à 21h.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Accepte le stationnement d'un commerce ambulant sur la place du village.

Décide de fixer à 1€ par an le prix d'occupation du domaine public.

#### ⇒ Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au CDG en matière de médecine de prévention,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Décide : - De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

## DIVERS

### \* Tribunal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune a reçu une assignation en référé devant le tribunal judiciaire de Thonon les Bains suite à la requête de Mr Gheno Olivier.  
Il informe les membres que l'assignation a été reportée au 11 juillet 2023

### \* Le Sappey/ Vovray en Bornes - Services cantine garderie

Madame Pascale VULIN fait un point sur l'avancement du service cantine garderie.

Les dossiers d'inscription ont été distribués aux familles. Ceux-ci doivent être rendus en mairie avant le 15 juillet 2023.  
Les entretiens d'embauche vont avoir lieu durant les premières semaines de juillet. Deux agents pour les postes à 9h ont signé leur contrat avec les mairies.

Afin de faciliter la gestion des demi-heures de garderie, une tablette va être acheté afin que les familles puissent pointer l'heure d'arrivée et de départ avec un QR code.

Monsieur le Maire précise, que suite à l'ouverture de la 6<sup>ème</sup> classe, la CCPC va installer un bungalow afin d'accueillir la bibliothèque de l'école. Le coût de celui-ci est de 112000 € HT. Des marquages vont être tracés (marelle, terrain de jeux...), le coût est de 13000 €.

### \* Grotte du diable

Afin d'avancer sur le dossier, Monsieur le Maire a rendez-vous le mardi 11 juillet avec une société pour l'aide à la maîtrise d'ouvrage.

Clôture de la séance à 20h00.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 02/08/2023

Le Maire

Pierre GAL



Le secrétaire de séance

Aurélia PHILIP